Avis Public

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA13 26 0327

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution CA13 26 0327 lors de sa séance tenue le 30 septembre 2013 relativement à un projet particulier autorisant :

- la transformation du bâtiment situé aux 6588-6590, avenue de l'Esplanade, en dérogation aux articles 25, 21.1, 22, 81, 86 et 88 du *Règlement d'urbanisme Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatifs à la hauteur et à l'apparence d'un bâtiment ainsi qu'au retrait et à la hauteur d'une construction hors toit

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 18 novembre 2013 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone **0038**, ci-après illustrée :

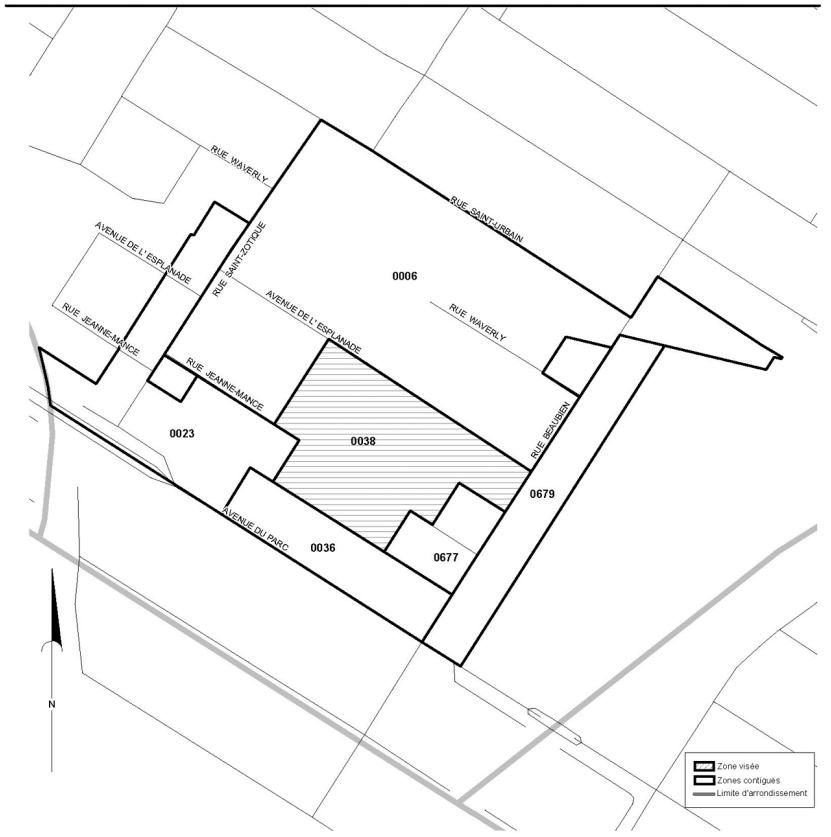

Le premier projet de résolution CA13 26 0327 ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 5 novembre 2013

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

5257696